



Paris, le 24 novembre 2004

**Monsieur le directeur général
des douanes et droits indirects
23 bis, rue de l'Université
75007 Paris**

Monsieur le directeur général,

Nous avons été saisis par les contrôleurs stagiaires surveillance originaires d'unités maritimes : cette année, contrairement à l'usage en la matière, aucun poste d'affectation dans la spécialité n'a été ouvert pour la cession dont ils sont issus.

Ils vous ont du reste interpellé sur ce sujet. Notre organisation se joint à leur préoccupation de reconnaissance professionnelle et de demande de rejoindre des BSN ou des BGC. En d'autres occasions vous avez montré un intérêt certain d'installer largement la notion de métiers dans le déroulement de carrière. Cette notion, discutable pour certains d'entre eux, doit par contre s'appliquer sans réserve pour les marins. En effet, ces personnels reçoivent une formation supplémentaire de plusieurs mois à l'ENBD voire dans d'autres structures pour les chefs de quart et les mécanos. La qualification, payée et reconnue par l'administration, obtenue à l'issue de ces stages, démontre leur motivation et leurs capacités.

S'ajoute à cette spécialisation la légitime ambition de progresser dans leur carrière. Les agents concernés n'ont pas hésité à se remettre en cause. Nous trouvons la situation actuelle inacceptable pour les raisons humaines exposées ci-dessus comme pour des raisons d'équité et de saine gestion. A quoi bon supporter le coût de la formation si notre administration n'en retire qu'un bénéfice très momentané !

Selon nous, il faut donc, dans l'attente des travaux entamés au niveau de la fonction publique sur les carrières et filières, et dans cette perspective, préserver l'emploi spécifique « marin pont » y compris en catégorie B et offrir en sortie de stage des débouchés significatifs aux agents concernés.

Vous liez en fait l'absence d'emplois offerts aux restructurations à venir. Nous comptons sur le groupe de travail du 2 décembre pour avancer sur la future cartographie de l'aéronaval douanier.

D'autre part, la possibilité d'affecter des contrôleurs sur des emplois de marins-ponts dans les BGC, doit être aussi envisagée comme une réelle mesure d'accompagnement social. A-t-elle été étudiée ?

Cette mesure aurait le double avantage de régler les problèmes sociaux pour l'ensemble de ces agents et de solutionner le problème précis des stagiaires de l'ENBD.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer...